

Pour débiter l'année 2023

Les équipes CFE-CGC Experis vous souhaitent une belle année 2023 !

Que cette nouvelle année vous garde en bonne santé ainsi que vos proches et qu'elle permette la réalisation de vos projets tant personnels que professionnels.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement les collègues ayant adhéré ou réadhéré en 2022, portant à un niveau record le nombre d'adhésions.

La CFE-CGC Experis est plus que jamais une force syndicale représentative, avec une base dynamique.

Réforme des retraites :

La première journée de mobilisation contre la réforme des retraites a lieu le jeudi 19 janvier prochain.

La réforme des retraites est un projet gouvernemental sans fondement. La CFE-CGC est en opposition à une augmentation de l'âge légal de départ et à un allongement de la durée de cotisation.

Le discours moralisateur et vendu comme le seul qui soit pragmatique sur « la France doit s'adapter aux **réalités** du monde » (sous-entendu la fuite en avant ultra libérale poussée par la minorité qui y a intérêt) est une escroquerie intellectuelle : le rôle de la politique est de peser sur le cours des choses et pas d'expliquer comment le subir.

Quant aux « **réalités** », elles ne le sont souvent que pour ceux qui les voient comme favorables pour eux.

La CFE-CGC s'y oppose et se mobilise

<https://experis.fieci-cfecgc.org/wp-content/uploads/sites/6/2023/01/Mobilisation-CFE-CGC.mp4>

Retour sur les accords et les actions de la CFE-CGC Experis pour l'année 2022

La CFE-CGC est aujourd'hui telle qu'elle a toujours été : libre et indépendante, critique et constructive, réaliste et inventive. La force de notre collectif syndical tient dans la capacité à capter l'essentiel de la réalité des situations de travail et la formulation de ses revendications vers un objectif de progrès partagé.

Accord Handicap

Pour cet accord l'entreprise a choisi un terme fort de sens pour écrire le PREAMBULE « Convaincue que la diversité est une force ». Nous les prenons au mot, espérons que l'entreprise sera à la hauteur de ses engagements. Des avancées notables ont été enregistrées pendant les négociations.

Exemples :

- Un aménagement du temps de travail ou des horaires de travail pour raisons médicales...
- Des mesures facilitant les déplacements professionnels et le trajet domicile/lieu de travail
- Un engagement pour favoriser l'accueil des étudiants en situation de handicap
- L'Entreprise prend en charge trois journées d'absence rémunérées par an afin de permettre aux salariés en situation de handicap de se rendre à une visite médicale ou un rendez-vous avec la MDPH...

Pour soutenir et accompagner cette population et permettre ces facilitations, la CFE-CGC Experis a signé cet accord.

Maintenant la balle est dans le camp de la Direction, elle est « Convaincue que la diversité est une force ».

Accord relatif à la mobilité durable

D'abord s'agit d'un enjeu environnemental et de santé publique : réduire la demande énergétique et notre empreinte carbone est un préalable pour limiter les nuisances générées par la pollution des transports, mais aussi pour agir contre le réchauffement climatique. La majorité des scientifiques s'accorde à dire que réduire son empreinte carbone est le moyen le plus efficace, que l'on soit un particulier ou une entreprise.

Ensuite un enjeu social pour améliorer les conditions de travail et de transport des salariés et contribuer à l'amélioration de la santé et des besoins en mobilité des salariés.

Et enfin le phénomène trottinette pour les plus aguerris et les fans de sensations cool !

Les salariés peuvent, au cours de l'année, cumuler l'utilisation de ces différents modes de transport, et bénéficier de la prise en charge des frais associés dans la limite de ce forfait.

La CFE-CGC a également signé cet accord.

Accord RPS

Si les enjeux pour les entreprises d'une manière générale répondent à des injonctions administratives et de question d'image, pour la CFE-CGC il s'agit d'abord d'une opportunité de débattre des conditions de réalisation du travail et des moyens de gérer les effets ou travailler sur les causes des RPS.

L'Objet de cet accord consiste à :

- Impliquer l'ensemble des instances consultatives représentatives et opérationnelles de l'entreprise.
- Augmenter la prise de conscience et la compréhension des risques psychosociaux par l'employeur et les salariés.
- Engager une démarche de prévention globale impliquant l'ensemble des acteurs internes et externes de l'entreprise
- Mettre en place des outils, baromètre et indicateurs pour la détection des facteurs de risque et leurs effets sur la santé.
- Mettre en place les actions de prévention pour réduire durablement les RPS

La CFE-CGC a signé cet accord et demeure vigilante sur ces sujets

Pour contacter la CFE-CGC

cfe-cgc-experis@experisfrance.fr